



Refus de priorité, qui est responsable

Par **véronique tanneau**, le **14/06/2015** à **10:35**

Bonjour,

Un renseignement pour un refus de priorité du véhicule B par le véhicule A. B dévie sa trajectoire et rentre dans le véhicule C qui est stationné le long du trottoir. A et B se donnent rendez vous pour faire un constat sans se soucier du véhicule C. Qui est responsable ? A celui qui a refusé la priorité ou à B qui n'a pas contrôlé son véhicule et embouti C, sans laissé d'adresse.

Merci de vos réponses.

Par **moisse**, le **14/06/2015** à **11:55**

Bonjour,

A et B font leur constat.

Les responsabilités seront déterminées selon les éléments du constat.

Tandis que B est censé faire de même avec C

B est donc en délit de fuite.